

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-992/SLAG établissement la liste des fonctionnaire et notable suscepibles d'être designes comme assesseurs à leur criminelle pour l'aneé 1971.

n° 70-992/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
22 décembre 1971

Numéro JO
n° 1 du 11/01/1971

Date du numéro
11 janvier 1971

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas, Vu l'article 15 du décret modifié du 4 février 1904 portant réorganisation de la justice dans le Territoire

Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La liste des douze fonctionnaires et notables susceptibles d'être désignés, par voie de tirage au sort, comme assesseurs à la Cour criminelle, est établie comme suit pour l'année 1971 : MM. Ali Farah, Capitaine d'infanterie en retraite, chargé de mission au Cabinet militaire du Haut-Commissaire de la République ; Jean Buffier, directeur du C.F.E. ; André Champclos, agent général de la CMAO. René Degueurce, directeur de la société Shell ; Hassan Ali Guelleh, dit « Kayad », chef du quartier 2. Mahmoud Haïd, rédacteur, secrétaire du Ministre de la Santé publique ; Serge Martine, directeur des « Grands Comptoirs Français » ; Mohamed Aden Ahmed, administrateur, chef du service des Affaires administratives ; Mohamed Omar Mohamed, commis des services administratifs et financiers (District de Djibouti) ; Mohamed Omar Saleh, dit Omar des Salines y propriétaire ; Michel Moreau, sous-directeur de la Banque de l'Indochine ; Michel Rousseau, administrateur civil, directeur du Port de Djibouti

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié au J.O. du T.F.A.. et communiqué partout où besoin sera.